



AVIS DE PUBLICATION

Commune de **GOUVY**

Le Collège Communal de GOUVY informe toute personne intéressée des décisions du Conseil communal du 20 octobre 2021, ayant pour objet :

- 8 Finances communales
Budget communal 2021 : modifications budgétaires n° 2 ordinaire et extraordinaire
APPROBATION
- 9 Prime à la fréquentation du parc à conteneurs.
Règlement communal - Abrogation. DECISION.
- 16 Finances communales.
Taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour les exercices 2022 à 2025. APPROBATION.
- 17 Finances communales.
Taxe communale additionnelle au précompte immobilier pour les exercices 2022 à 2025. APPROBATION.
- 18 F.E. de Baclain.
Budget 2022. APPROBATION.
- 19 F.E. de Cherain
Budget 2022 APPROBATION.
- 20 F.E. de Ourthe
Budget 2022 APPROBATION
- 21 F.E. de Rettigny
Budget 2022 APPROBATION.
- 22 F.E. de Sterpigny
Budget 2022 APPROBATION.
- 30 Patrimoine communal.
Vente publique du bâtiment sis rue du Bechait 3, cadastré 1ère Division, section A, n° 394h.
DECISION.
- 31 Circulation routière.
Règlement complémentaire sur la police de instaurant une interdiction de stationnement à Gouvy. DECISION.

Le texte intégral de chaque décision peut être consulté au siège de l'Administration communale, maison communale, sise Bovigny 59, tous les jours ouvrables, de 9 heures à 12 heures ou sur demande à « administration@gouvy.be ».

GOUVY, le 21 octobre 2021

La Directrice générale,

Delphine NEVE

POUR LE COLLEGE :



La Bourgmestre,

Véronique LEONARD

